

LA NEWSLETTER INFO MOTARDS



L'AFDM est la première organisation française à avoir obtenu le label européen récompensant la qualité de la formation à la conduite



Edito

L'équipe de l'AFDM Nationale vous adresse tous ses voeux pour cette nouvelle année 2018, surtout des voeux de bonne santé pour tous les professionnels et bénévoles qui agissent pour pérenniser et développer l'activité des AFDM régionales. Tous nos voeux également aux correspondants-es anciens comme nouveaux qui sont le lien indispensable entre le terrain, les adhérents-es FFMC, les AFDM régionales et la nationale.

La Newsletter fait peau neuve et c'est notre "designer" Daniel qui s'en est chargé. C'est bien une volonté de changement, de modernité qui s'opère mettant aussi en évidence le label qualité obtenu par l'AFDM grâce au travail de chacun. S'il faut en être fière, il faut aussi l'honorer et surtout poursuivre les actions de terrain. Comme ré-installer les AFDM en sommeil (Aquitaine et Bourgogne) et étendre le réseau associatif en installant de nouvelles AFDM (Méditerranée), de même aller à la recherche de nouvelles moto-écoles partenaires avec l'aide des correspondants-es et étendre l'audience des AFDM via le réseau actuel des moto-écoles.

Nous sommes en discussion avec la Mutuelle des Motards pour réactualiser notre contrat d'assurance. Important pour les AFDM régionales. Ce sera l'objet sans doute d'une prochaine News.

Pour contacter les membres du C.A. pour toute question, je vous renvoie à la NL de décembre en p.2.

Petit coup d'oeil au sommaire pour cette news de Janvier.

On vous souhaite de bons stages et bon courage à tous..

Sommaire

Janvier 2018

Edito.....	P.1
Rétroversion et adhésion.....	P.2
Demande de PDASR.....	P.2
CISR, l'avis de l'AFDM.....	P.3
L'ANTS, la colère des moto-écoles.....	P.3
Être correspondant AFDM.....	P.4

AFDM Nationale

8 rue Jean Jacques Rousseau
93100 Montreuil
0148181215 (HB)
contact@afdm.org
www.afdm.org

**ADHÉSIONS AFDM &
RETROVERSIONS.**

Avez-vous pris ou renouvelé votre adhésion à l'AFDM pour 2018 ?

Mises en place depuis 2013 suite à des demandes de longue date du Mouvement, et pour assurer une meilleure représentativité démocratique au sein de l'AFDM, les adhésions sont ouvertes.

Jusque là, outre les écoles de conduite qui sont adhérentes dans le cadre de leur reconnaissance, les seuls adhérents-es sont les motards-es ayant effectué un stage dans l'année ainsi que quelques anciens stagiaires.

Aujourd'hui, chacun-e peut donc adhérer en direct pour soutenir les actions de l'association, pour 15 € par an (minimum). Comme à la FFMC, 1/3 revient à l'antenne locale de votre choix et 2/3 à la structure nationale.

Les stagiaires de tous les types de stages se voient toujours offrir un an d'adhésion, aussi symboliquement que les élèves obtenant leur permis en école reconnue.

Pour renouveler, faites-le auprès d'une AFDM Régionale ou à défaut, cliquez ici :

http://www.afdm.org/#/composant_14113

Concernant les rétroversions, nous demandons aux AFDM régionales d'y penser. Comme dit ci-dessus, le versement correspond au nombre de stagiaires multiplié par 10. Uniquement par virement inter-bancaire.

**Faire une demande de P.D.A.S.R.**

Qu'est-ce donc que le P.D.A.S.R. ? C'est le **Plan Départemental** pour les Actions de Sécurité Routière. Donc toute action allant dans le sens de la Sécurité Routière peut faire l'objet d'un appel à projet auprès des services ad-hoc de la préfecture.

Cette demande se fait auprès du ou de la délégué(e) de la Sécurité Routière. Il faut vous adresser à cette personne. Si c'est la 1ère fois, vous pouvez demander un RV pour expliquer qui vous êtes, ce qui vous faites et lui demander une feuille d'appel à projet. Cette demande se fait sur la base des éléments de l'année passée, pour l'année à venir. Si vous n'avez rien fait l'an dernier mais que vous démarrez ou re-démarrez une action, vous le notez sur la feuille à projet. Une date butoir pour déposer votre demande vous est signifiée. En général, c'est fin décembre mais avec le projet de DGO (*) 2018-2022, le délai pour cette année est rallongé, c'est apparemment pour la 1ère quinzaine de février. Ne tardez pas !

Les fédés FFMC le font en général, mais il faut reconnaître que pour l'AFDM ça peut être plus "compliqué" d'obtenir une forme de subvention pour nos stages. En effet, les actions FFMC se déroulent avec en amont, une dépense qui demande à être compensée par le PDASR. Pour l'AFDM, nos dépenses d'hébergement, repas et autres sont compensées par le paiement par les stagiaires. Il faut alors s'appuyer sur 2 points particuliers et justifier la demande pour :

- 1) Réduire le coût du stage, pour que ce soit plus incitatif à y participer.
- 2) Que cela rentre dans le cadre de la DGO 2018-2022 qui met l'accent sur une meilleure formation des utilisateurs de 2 roues motorisés.

Voilà, bon courage !

(*) Directive Générale d'Orientation, qui donne les grandes lignes directrices sur les enjeux vers lesquels il faudra que les pouvoirs publics s'orientent particulièrement en terme de Sécurité Routière (Jeunes, 2RM, vitesse, seniors, etc....) et donner des axes concrets d'actions.

**AVIS DE L'AFDM SUITE A L'ANNONCE
FAITE AU CISR LE 09.01.2018**

L'annonce effectuée par Monsieur le premier Ministre le 09 janvier dernier dans le cadre du CISR a attiré de nombreuses interrogations sur une mesure phare : l'abaissement de la vitesse à 80km/h sur les axes routiers départementaux non pourvus de terre-plein central et jusqu'alors limités à 90km/h. Cependant d'autres mesures demandent aussi quelques réflexions.

L'Association pour la Formation Des Motards milite pour une éducation qui prenne en compte des connaissances et paramètres multiples lors de la formation du motard. L'accent mis sur la vitesse et sa réduction sur ces axes prévoit une baisse des accidents mortels selon la Sécurité Routière compte tenu des phases tests qui ont été réalisées sur une période trop courte à notre sens.

Qui plus est si nous étudions au même titre que la Sécurité Routière le bilan de la Sécurité Routière en France pour l'année 2016, nous noterons et relèverons page 91, les vitesses moyennes par type de réseau. Celles indiquées sur les axes visés par cette abaissement de la vitesse est de 82km/h en moyenne pondérée.

De même, il nous paraît important de relever pour les motards que la plupart des accidents mortels (2/3) ont lieu lors d'une collision avec un autre usager notamment avec une voiture (234 tués pour 613 au total) rendu responsable de la collision. Ajoutons à cela selon l'ONISR, que les motocyclistes tués le sont en agglomération à 33% des cas (page 47).

A notre sens et avec l'ensemble de ces éléments, ce projet d'abaissement de la vitesse sur ce type de réseau ne peut pas être objectivement entériné.

Nous prônons et relevons déjà depuis de nombreuses années que le premier facteur reste le conducteur et qu'en ce sens il subsiste toujours une différence entre vitesse excessive et excès de vitesse. Rappelons que la première est dangereuse parce qu'elle ne correspond pas à l'environnement dans lequel le conducteur évolue. La deuxième signifie les quelques km/h de dépassement par rapport à la vitesse autorisée en dehors bien entendu des exceptions marginales qui ne rentrent d'ailleurs pas non plus dans les statistiques de l'ONISR sur les vitesses moyennes constatées.

Outre la vitesse bien d'autres paramètres sont à prendre en compte et c'est pour cette raison que nous travaillons avec notre réseau d'écoles dans une démarche particulière de sensibilisation sur le risque inhérent à la pratique du deux roues et qui nous a par ailleurs permis d'obtenir en 2017 le label qualité européen de formation. Son expertise lui permet d'avoir un œil très critique sur les propos tenus et par les décisions prises lors de ce CISR.

Acteur dans le domaine du deux-roues motorisé tant sur la défense de l'usager en synergie avec la FFMC, l'AFDM est également présente au sein des instances au CSER (Conseil Supérieur de l'Education Routière) et groupe de travail mis en place actuellement par la DSR sur les formations.

Tous les travaux de modernisation des examens et des formations complémentaires seront suivis par notre mouvement dans son intégralité et nous ne manquerons pas d'apporter notre pierre à l'édifice comme nous avons pu le faire lors de la réforme de l'examen pratique en 2013.

Les mesures axées sur l'équipement de l'usager de deux-roues motorisé nous semblent dans l'ensemble adaptées et déjà initialisées lors du passage à l'examen pratique des catégories A1 et A2 avec l'obligation d'un équipement adapté. Ainsi en axant sur la responsabilisation des plus jeunes, cela permet de sensibiliser les conducteurs plus expérimentés. Néanmoins le projet d'obligation d'air-bag pour les motards nous semble malgré tout disproportionné et peu concevable. En effet, au vu du prix de cet équipement nos jeunes conducteurs risquent fort en cas d'obligation de réduire d'autres charges telles que l'assurance et par ce biais accentuer d'autres leviers de prise de risque et d'indemnisation des victimes. C'est pourquoi une dorsale(CE) nous semble plus adaptée.

Sacha CERVEIRA

ANTS Colère !

Oui il y a comme une colère de la part des Auto-moto-écoles envers l'ANTS. Mais qu'est-ce que l'ANTS? C'est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Avec la disparition des services dans les préfectures, si l'on veut maintenant faire une carte grise ou un dossier de permis de conduire, tout est dématérialisé et se traite via le net. Or de nombreux dysfonctionnements se produisent...Il faut parfois plusieurs heures avant de se connecter au site et parfois plusieurs jours pour valider un dossier. D'aucun pourrait vilipender l'administration mais ce serait une erreur. En effet l'adresse de l'ANTS n'est qu'une boîte postale à Charleville Mezières (Ardennes) et le développement du site, tout comme l'hébergement des données ont été confiés à des entreprises privées internationales au chiffre d'affaire conséquent et...oh j'ai eu l'impression un instant d'être journaliste pour une émission télé d'investigation vous savez celle où on vous parle cash. La sécurité routière "tous responsables" enfin presque !

Fred PIERRET



ETRE CORRESPONDANTS-ES AFDM

Suite à l'appel lancé pour faire un état des lieux des "correspondants-es AFDM", nous avons reçu pas mal de réponses et aussi des questionnements (légitimes).

- Quel est le rôle d'un-e correspondant-e ?
- Combien de temps, ça prend ?
- Peut-on avoir le listing des correspondants-es pour éventuellement échanger...?

Fonction d'un-e correspondant-e ?



Sa 1ère fonction est de faire connaître l'AFDM auprès des militants-es, adhérents-es et sympathisants-es FFMC. Faites un test, parlez de l'AFDM de manière anodine, comme si c'était connu...Evidemment, il faut du coup en profiter pour faire la promotion des stages en renvoyant aux sites www.afdm.org où en plus des dates et lieux de stages, vous trouverez les infos sur ce qu'est l'AFDM, son organisation, les différentes formes de stages proposée, son fonctionnement, des adresses d'AFDM régionales, de moto-écoles partenaires et bientôt la mise à jour de vos propres adresses. Profitez de vos AG pour en parler !

C'est déjà un vaste chantier. Si votre FFMC départementale va dans des salons pour y tenir un stand, alors voir avec eux s'il n'y a pas moyen d'y ajouter une table pour l'AFDM dont le but sera là aussi de la faire connaître auprès des motards-es non proches de la FFMC. Il vous faudra des Flyers, une petite vidéo avec un vidéo-proj. et un écran...Bon, vous aurez toujours le macho de service qui vous dira "c'est bon pour ma femme vot'stage, mais pas pour moi !" (c'est du vécu, si, si !).

La 2ème fonction est peut-être de se mettre à la recherche de moto-école qui pourraient être référentes AFDM. Mais là je vous renvoie à la NewsLetter de décembre. Essentiel si à terme l'idée vous venait de mettre en place une AFDM Régionale.

C'est éventuellement la 3ème fonction. Vous sentez qu'il y a du potentiel, soit une envie d'un groupe de militants-es de monter cette AFDM, soit une sensation qu'il y a une réelle demande (Savoie ?), alors ce peut-être un objectif, mais qui demande du temps. Il faut le concours d'une moto-école déjà reconnue AFDM, qui veuille accompagner le projet et devenir moto-école partenaire de cette AFDM régionale associative. Il faudra évidemment former des animateurs-trices. Pour ce faire, il faut que chacun-e d'eux fasse un stage perf. (2 jours) comme stagiaire, puis ensuite faire un ou 2 autres stages comme animateur-stagiaire pour être confirmé. Le 1er stage est payant puisque vous êtes stagiaire, pas le(s) suivant(s). A ce propos, tous les correspondants-es devraient avoir fait un stage perf., c'est le mieux pour en faire la promotion !

Le temps que cela prend ?

C'est évidemment le temps que vous pouvez y consacrer et les objectifs que vous vous fixez. Je ne peux que faire une réponse de Normand. On peut ne se consacrer qu'à la 1ère partie (promotion), ce qui est déjà beaucoup. Si vous y ajoutez la recherche de moto-école, c'est un peu plus de temps, car il faut faire une petite recherche, prendre un RV une, 2 ou 3 fois sur une année ou plus ? Et pour le 3ème objectif, là c'est plus ambitieux et il faut vraiment s'investir, mais dans ce dernier cas vous aurez un soutien important de l'AFDM Nationale (aide à la mise en place des statuts, de l'équipe, de l'organisation...).

Je vous renvoie aux précédentes NL pour avoir nos contacts.

Listing des correspondants :

Dès que possible, le listing sera disponible pour tous sur www.afdm.org dans l'onglet "Le réseau AFDM", rubrique "les correspondants". Actuellement la liste est fautive. Je vous tiens au courant dès que ce sera fait.